



Date limite le 1er décembre 2017

# Salons thématiques 2018 : à vos dossiers !

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes reconduit le dispositif d'aide à la participation aux salons du livre à destination des éditeurs. Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 1er décembre 2017.**

Par souci d'une meilleure visibilité de ses actions, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a repris à sa charge l'organisation de son soutien aux éditeurs régionaux pour leur présence sur les Salons nationaux et internationaux, dits « Salons thématiques ». Elle propose ainsi un appel à projets dont le délai de réponse est certes court, mais s'engage en retour à apporter une réponse dès sa première Commission permanente de 2018, fixée au 18 janvier.

La Région soutient le secteur de l'édition à travers ses aides à la publication d'ouvrages et à l'accompagnement des éditeurs pour leur présence dans les salons thématiques en France ou à l'étranger.

Les éditeurs soumettent un dossier de demande examiné par un comité qui propose des aides en fonction du bien-fondé des demandes, par rapport à l'activité éditoriale et commerciale des maisons, des priorités fixées par l'éditeur et dans les limites d'une enveloppe budgétaire contrainte.

#### Conditions d'éligibilité

- L'éditeur est installé en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Son activité principale est l'édition de livres (code APE prioritaire : 5811Z) ;
- Il travaille à compte d'éditeur ;
- Il a un système de diffusion-distribution organisé qui passe par la librairie ;
- Il a au moins 5 titres à son catalogue (hors livres de commande, hors ouvrages dont l'éditeur est l'auteur), et plus d'une année d'existence. Le rythme de publication est supérieur ou égal à 3 titres par an ;
- Son catalogue est axé sur les domaines éditoriaux suivants : la littérature s'adressant aux adultes ou à la jeunesse ; la bande dessinée ; les sciences humaines et sociales ; les arts et le patrimoine culturel et naturel.

Les éditeurs de revue peuvent également déposer un dossier de demande de participation au Salon de la Revue (Paris).

Formulaire et date limite de dépôt

Le dossier complet, comprenant le formulaire complété et signé, accompagné des pièces demandées, doit être envoyé par mail au plus tard le **1er décembre 2017** à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Courriel : [dcplivre@auvergnerhonealpes.fr](mailto:dcplivre@auvergnerhonealpes.fr)

Pour télécharger le formulaire de demande :

[En .pdf](#)

[En .doc](#)

En cas de difficulté vous pouvez joindre Sylvie Monfray, Chargée du suivi des dossiers au service Industries culturelles de la Direction de la culture et du patrimoine.

Tél : 04 26 73 53 23

---

Dernière édition : 14 oct. 2021 à 16:40

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/salons-thematiques-2018-a-vos-dossiers>